

Mise à jour du tarif IFA sur Es-ka-pad

Rédigé en janvier 2024



A compter du 28 janvier 2024, les Indemnités Forfaitaires de Déplacement (IFA) sont revalorisés de 10 %, voir l'article sur <u>Ameli</u> :

• IFA: L'indemnité forfaitaire de déplacement passe de 2,50€ à 2,75€.

Pour appliquer la revalorisation du tarif du déplacement IFA (IFD) à compter du 28 janvier

2024, appuyez sur le bouton *Menu*.



Allez sur le menu INFORMATION PS.





Allez sur le menu PARAMETRES ACTE ISOLE.



Allez sur le menu TARIFS.





Descendez puis appuyez sur IFA. Sachez que vous pouvez aussi modifier la ligne IFI.



Appuyez sur le bouton Ajouter.





Indiquez 28-1-2024 en date d'application du tarif, appuyez sur Valider. Pour finir, indiquez le

nouveau tarif à 2.75.



Vous pouvez répéter l'opération pour le tarif sur la clé IFI.

